

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^e REPUBLIQUE

VII^e LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2018

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 10 AVRIL 2018**

Président de séance :

Monsieur Bénéwendé Stanislas SANKARA
Premier vice-président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Issa Anatole BONKOUNGOU**
Quatrième secrétaire parlementaire
- **Monsieur Dissan Boureima GNOUMOU**
Huitième secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

Question orale avec débat du député Lassina OUATTARA adressée au Ministre de la communication et des relations avec le parlement, relative à l'état des lieux de la couverture médiatique des zones rouges, notamment au Sahel et la prise en compte de ce volet par le programme d'urgence pour le Sahel.

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le mardi 10 avril 2018, sous la présidence de monsieur Bénéwendé Stanislas SANKARA, premier vice-président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Issa Anatole BONKOUNGOU et Dissan Boureima GNOUMOU, respectivement quatrième et huitième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Remis Fulgance DANDJINO, Ministre de la communication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement.

Il était assisté de ses collaborateurs.

Le Président de séance fait son entrée dans l'hémicycle, le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 16 heures 11 minutes -

Le Président

Bonsoir mesdames et messieurs les députés, la séance est ouverte.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés ici présents.

M. Dissan Boureima GNOUMOU

Huitième secrétaire parlementaire

Bonsoir à tous.

(Le député Dissan Boureima GNOUMOU procède à l'appel nominal des députés).

Monsieur le Président, nous avons :

- **40 députés absents excusés,**
- **19 députés absents non excusés,**
- **68 députés présents,**
- **04 procurations,**
- **72 votants.**

Le Président

Merci, honorable député secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés, vous êtes informés qu'il a été mis à votre disposition auprès des présidents des groupes parlementaires, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 30 mars 2018. En application des dispositions de l'article 63, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié par voie d'affichage et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, il est porté à votre connaissance qu'il a été mis à votre disposition auprès des Présidents des groupes parlementaires, les procès-verbaux des séances plénières des mercredi 07 et vendredi 09 mars 2018.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la Présidence de l'Assemblée nationale. En application donc, des dispositions de l'article 64, alinéa 3 du règlement de l'Assemblée nationale, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Honorables députés, la Conférence des Présidents réunie le mercredi 04 avril 2018 a établi pour notre session un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services des affaires juridiques et parlementaires. Il est soumis au vote de l'Assemblée nationale. Aux termes de l'article 61, alinéa 5 de notre règlement, au début de la séance suivant la réunion de la conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour de l'Assemblée nationale à la plénière qui se prononce sur l'ensemble dudit projet.

Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et cela pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les présidents de commissions ou leurs délégués ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe.

Je voudrais donc à cet effet, donner la parole au gouvernement pour ses observations éventuelles.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Remis Fulgance DANDJINOU

*Ministre de la communication et des relations
avec le parlement, porte-parole du gouvernement*

Merci Excellence.

Merci pour cette opportunité.

La Conférence des Présidents a arrêté, je pense que désormais les questions seront traitées le mardi. Malheureusement, nous n'étions pas à cette conférence parce que le mercredi, nous avons le Conseil des ministres. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que le mardi peut poser problèmes aux ministres, parce que beaucoup d'entre eux préparent avec leurs équipes, le Conseil des ministres le mardi soir.

Cependant, nous restons à votre disposition pour voir s'il y a des aménagements possibles.

Merci Excellence.

Le Président

Merci monsieur le Ministre.

Les Présidents des Commissions générales qui souhaitent intervenir ont la parole.

Commissions générales, ok.

Les Présidents des groupes parlementaires qui souhaitent intervenir pour une explication de vote.

Aucun doigt.

Je voudrais donc vous remercier, et dire que l'ordre du jour modifié de la première session ordinaire de l'année 2018 est ainsi adopté.

Honorables députés, au regard des observations qui viennent d'être données tout à l'heure par monsieur le Ministre qui est d'ailleurs en relation avec le parlement, comme cela a été expliqué, je voudrais porter à votre connaissance que notre séance de cet après-midi, à la demande du gouvernement, va uniquement concerner une question orale.

Les autres seront naturellement reprogrammées au plus vite pour tenir compte de l'agenda très chargé parce qu'on avait retenu le vendredi et le mardi. Il se trouve qu'au regard d'un certain nombre d'explications fournies par la conférence, il était plus judicieux de retenir le mardi ; mais comme le gouvernement le soutient, aussi bien au niveau du parlement qu'au niveau du gouvernement, il y a des contraintes respectives.

Il va falloir que la conférence en avise et procède à la reprogrammation des questions orales avec débat de l'honorable député SAWADOGO/OUEDRAOGO Marie Rose qui était adressée au ministre de la sécurité, la question orale sans débat de l'honorable député ILBOUDO/THIOMBIANO Elise qui était adressée au ministre de la culture, des arts et du tourisme et celle avec débat du même auteur qui était adressée au ministre des mines et des carrières.

La question orale avec débat de l'honorable député ZOUNGRANA Yahaya adressée également au ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, garde des sceaux sera également reprogrammée avec bien sûr les autres questions.

Donc, c'est simplement un réaménagement pour tenir compte des différentes contraintes expliquées aussi bien par le gouvernement que par la Conférence des Présidents.

Ainsi donc, permettez-moi, avant d'annoncer la question orale de cette séance, de rappeler les dispositions de l'article 138, alinéa 1 de notre règlement qui dit que « la séance réservée chaque semaine par priorité aux questions des membres de l'Assemblée nationale et aux réponses du gouvernement est fixée par décision de la Conférence des Présidents soit au mardi après-midi, soit au vendredi après-midi ».

C'est donc en application de ces dispositions que la Conférence des Présidents a choisi les mardis, durant, je dis bien, durant cette session. Mais, s'il y a lieu de réaménager, on restera toujours dans les textes et on appréciera. S'il faut faire et le mardi et le vendredi, ou l'un des deux. Dans tous les cas, cela dépend aussi du volume des questions puisque de par le passé, on s'était retrouvé avec une centaine de questions orales adressées au gouvernement.

Donc, la question orale avec débat est celle finalement du député OUATTARA Lassina qui est adressée au ministre de la communication, des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, qui lui, ne pouvait pas se dérober... *-Rires de l'assistance-* Etant ici présent, va certainement apporter les réponses appropriées.

Cette question est relative à l'état des lieux de la couverture médiatique des zones rouges, notamment au Sahel et la prise en compte de ce volet par le programme d'urgence pour le Sahel.

Donc, honorable OUATTARA Lassina, vous avez la parole pour rappeler au gouvernement le contenu de votre question orale avec débat.

Le député Lassina OUATTARA a la parole.

M. Norbert SOME

Représentant l'auteur de la question orale avec débat

Merci Monsieur le Président.

En l'absence donc de Lassina OUATTARA empêché, il me charge donc de livrer sa question.

Monsieur le Ministre,

L'une des stratégies de lutte retenue par le gouvernement contre le terrorisme qui sévit dans le Sahel burkinabè est l'accélération du développement socioéconomique du Sahel à travers le programme d'urgence du Sahel. Sachant que l'obscurantisme est un terreau fertile au développement de l'extrémisme.

L'information et la culture générale apparaissent comme une des solutions, d'où l'importance des médias.

Je veux savoir, quel est l'état des lieux de la couverture médiatique dans les zones rouges notamment le Sahel ?

Le programme d'urgence du Sahel comporte-t-il un volet couverture médiatique ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci honorable député.

Je voudrais donc inviter monsieur le Ministre à y apporter les réponses du gouvernement ; mais avant, permettez-moi de rappeler que les dispositions de l'article 139 de notre règlement donnent dix minutes à l'auteur et comme vous l'avez remarqué, il n'a même pas fait deux minutes. Le gouvernement devrait aussi dans ses réponses, donner entière satisfaction aux députés par la pertinence de la réponse.

Monsieur le Ministre, sur ce, vous avez la parole.

M. Remis Fulgance DANDJINOU

*Ministre de la communication et des relations
avec le parlement, porte-parole du gouvernement*

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les députés,

Je voudrais, avant tout propos, excuser les membres du gouvernement absents aujourd'hui à cette séance. Je réaffirme donc l'engagement du gouvernement à rester disponible pour répondre à cet exercice qui fait partie à la fois de la mission de redevabilité des acteurs mais également qui entre pleinement dans vos prérogatives.

Je voudrais donc vous rassurer qu'en ce qui concerne le calendrier établi, nous ferons tout ce qui est de notre possible pour être présents et répondre à vos questions.

Je voudrais également, à cette occasion, vous remercier de nous donner l'opportunité de parler de cette couverture médiatique dans les zones rouges notamment celles du Sahel et également le volet médiatique dans le programme d'urgence pour le Sahel (le PUS).

Le député a déjà rappelé la question et il est vrai qu'on a longtemps considéré cette zone, le Sahel comme une zone un peu complexe, difficile d'accès, parfois même un bagne ou un cachot pour certains fonctionnaires qu'on y envoyait.

Le Sahel constitue cependant aujourd'hui pour notre gouvernement une préoccupation essentielle, une des priorités majeures. La situation sécuritaire s'est extrêmement détériorée dans cette partie de notre pays faisant une espèce de cristallisation des menaces pour la paix et le développement pour l'ensemble du pays.

C'est conscient de cette situation que le gouvernement a décidé, parce que souvent l'insatisfaction des populations est un terreau fertile pour des fléaux tels que les trafics frontaliers, la radicalisation religieuse, le terrorisme et tous les extrémismes, de porter un accent particulier convaincu que nous avons un binôme important pour ces régions-là : c'est la sécurité et le développement dans son ensemble.

La formulation et la mise en œuvre du PUS (le Programme d'urgence pour le Sahel) correspond donc à cette dynamique. Il s'agit d'avoir trois axes stratégiques à s'avoir :

- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la résilience des populations ;
- l'amélioration de la gouvernance locale et
- le renforcement de la sécurité des biens et des personnes.

Ce programme doit couvrir la période 2017-2020 avec un coût total estimé à 414,9 milliards de francs CFA. Sa zone de couverture est la région administrative de la région du Sahel que nous avons étendue aux communes frontalières du Yatenga, à savoir Thiou et Kain et dans le Lorum (Solé et Banh).

Le PUS a été lancé officiellement le 03 août 2017 à Tongomayel, dans la Province du Soum par Son Excellence Monsieur le Premier ministre. En huit mois, lors de la revue d'étape, nous avons estimé à 81,30 milliards de francs CFA, les investissements publics réalisés dans cette zone.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,

Dans la mise en œuvre de ce programme, le Ministère de la communication et des relations avec le parlement joue un rôle clé. Il doit mener des actions pour une meilleure appropriation et une meilleure visibilité du PUS par les bénéficiaires, en concertation avec le ministère de l'économie et des finances, ministère de tutelle du PUS.

C'est à ce titre donc que le service d'information du gouvernement mène et continue de mener des activités de médiatisation et des réalisations du PUS.

A ce titre, nous avons réalisé une dizaine de productions audiovisuelles reprise donc par les télévisions publiques et privées. Nous avons également assuré une couverture médiatique de toutes les visites de chantiers et des autres missions dans le cadre du PUS.

Il est à noter qu'à la date d'aujourd'hui, nous n'avons pas encore mis le cadre véritablement du pilotage du PUS qui est toujours géré directement par le Secrétariat d'Etat. Et c'est pour cela justement que la véritable stratégie de communication est en voie de finalisation.

Elle va prendre en compte deux axes particuliers :

- les actions de communication en direction des élus locaux, des leaders communautaires et religieux et ;
- les actions en direction des populations bénéficiaires des actions des retombées du PUS.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,

Notre action va donc accompagner ce cadre de concertation et l'unité de coordination du PUS dans une meilleure appropriation collective du programme. Il s'agira donc véritablement de rendre visible pour les populations, ce qui est effectivement fait à ce niveau.

Le ministre Aziz DIALLO me rappelait il y a quelques instants que certaines... le député *-Rires et commentaires de l'assistance-*.

Je me retrouve dans mon Conseil des ministres, peut-être que c'est prémonitoire... *-Rires de l'assistance-*

L'honorable député Aziz me rappelait, il y a quelques instants, que certaines populations ne savaient même pas que les réalisations qui étaient faites dans leur zone sont des réalisations faites par le PUS parce que, justement, ce comité de pilotage n'a pas encore été mis en œuvre et que la stratégie de communication attend cette effectivité. Il y a donc des efforts à faire pour que les populations s'approprient effectivement ce qui est fait par le PUS à ce niveau.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les députés,

En réponse à la question que vous m'avez posée, il y a également la question de la couverture des zones. Permettez-nous d'élargir notre exposé à l'ensemble des efforts fournis par le gouvernement et mon département pour faire de la communication et de l'information un outil efficace de lutte contre l'obscurantisme qui reste comme on l'a dit, un terreau fertile pour l'extrémisme.

L'accès des populations à l'information est un droit d'ailleurs garanti par la Constitution.

Je vais à cet effet, m'intéresser aux médias d'Etat, à savoir, la radio nationale, la télévision nationale et les éditions Sidwaya.

Qu'est-ce qui est fait donc au niveau de la région du Sahel ?

Rappelez-vous que c'est à la faveur de la CAN 1998 que la RTB, pour la première fois, avec l'appui de l'Etat, a pu installer des centres de relais pour le signal radio et télévisuel de 500 Watt chacun, radio comme télévision dans les villes de Djibo et de Dori.

A partir de 2007, à la faveur donc de l'initiative PPTE, nous avons vu la création des radios de proximité notamment dans ce qu'on appelait les six régions frontalières que sont les régions du Sahel, de l'Est, du Sud-ouest, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et du Nord.

Cependant, les questions d'émetteurs relais et notamment la fiabilité de la distribution électrique de la SONABEL n'ont pas véritablement permis à ces stations de couvrir entièrement les zones concernées et répondre aux attentes des populations.

A ce stade, je voudrais vous dire ce qu'il en est de la couverture au niveau de la région du sahel.

Si je prends la province du Séno, six communes sont couvertes par la radio nationale et la radio rurale. En ce qui concerne la télévision, avec la mise en place de la SBT, les six communes le sont entièrement.

Si je prends le Yagha, sur six communes, une seule commune est couverte par la radio nationale. En ce qui concerne la télévision, aucune commune du Yagha n'est couverte par la télévision.

Si je prends l'Oudalan, nous avons donc deux communes essentiellement Gorom-Gorom et Markoye qui sont couvertes sur six. La SBT (la société burkinabè de télédiffusion) assure la couverture de trois communes sur six.

Si je prends le Soum, la radio nationale et la radio rurale que nous avons lancées en 2017, couvrent toutes les six communes tandis que la télévision nationale ne couvre que trois communes.

En somme, la majorité des communes situées dans la zone frontalière connaît un très faible taux de couverture par les ondes de la radio et de la télévision nationale. Ce sont notamment les communes de Djiguel, Koutougou, Arbinda, Déou, une partie des communes de Nassoumbou et de Kelbo, de Tin-Akof et de Makoï.

La construction des centres de la SBT à Arbinda et à Sebba, parce que ces centres vont loger également les équipements de la radio et certainement renforceront cette couverture.

Aujourd'hui, le taux de couverture donc de la zone par la radio est de 41,6% et par la télévision de 29,5%.

Pour relever ce défi, depuis 2016 et malgré donc les contraintes budgétaires, le gouvernement a accepté de faire un effort en ce qui concerne l'acquisition et le déploiement d'émetteurs de radiodiffusion.

Nous avons programmé donc pour l'ensemble du territoire en 2017, l'acquisition de dix-neuf émetteurs en touchant essentiellement les zones frontalières, 2018, quatorze et 2019, trois émetteurs.

En 2017 donc Arbinda a été doté pour ce qui est de la radio nationale. En 2017 toujours, Dori, Djibo et Sebba ont reçu des émetteurs pour ce qui est de la radio rurale.

En 2018, pour ce qui est de la radio nationale, deux villes sont concernées : Sebba et Gorom-Gorom.

Nous estimons qu'au seuil de cette installation, nous aurons un taux de couverture radiophonique pour ce qui est de la radio nationale de 83,8%, et pour ce qui est de la radio rurale de 65%.

En ce qui concerne la télévision, la TNT, vous le savez, a été effective dans notre pays, en tout cas le lancement a eu lieu le 28 décembre 2017. Aujourd'hui, je voudrais vous dire qu'en gros, 16 chaînes ont été collectées et insérées dans le multiplex national et que toute personne qui possède le décodeur peut en avoir l'accès.

Il y a deux chaînes régionales d'ailleurs RTB2 Bobo-Dioulasso et STV Kaya qui sont effectivement dans le multiplex, ce qui donne pour la région qui nous concerne que la ville de Dori est effectivement couverte aujourd'hui avec l'installation qui devait y être.

Djibo, l'installation est faite depuis le 02 mars 2018 mais nous n'avons pas encore la connexion avec la SONABEL. Il reste à finaliser donc Arbinda et Sebba, ce qui sera effectif courant mai 2018.

Je voudrais rappeler que dans le principe de la TNT, 35 sites doivent permettre de couvrir à peu près 100% du territoire. Aujourd'hui, nous avons 25 sites déployés, il est évident qu'entre ces sites aussi, il y a des stations relais qui doivent être mis en place mais tout devrait être terminé pour le mois de juin 2018.

Pour ce qui est de la presse écrite, Sidwaya, vous savez que c'est notre quotidien national, a fait un certain nombre de déconcentrations de ses services. Il y a donc aujourd'hui, quatre directions qui fonctionnent : à Bobo-Dioulasso pour les Hauts-bassins, les Cascades à Banfora, Gaoua pour le Sud-ouest et la Boucle du Mouhoun à Dédougou.

Depuis donc 2016, nous avons entrepris de mettre en place de nouvelles directions régionales. Il s'agit notamment de celles de Dori pour toucher la zone dans laquelle nous sommes. Il y a en construction donc sur le site du ministère à Dori, le siège de Sidwaya et une imprimerie qui devaient permettre dès 2019 d'avoir Sidwaya distribué dans la zone du Sahel.

Le principe de ce déploiement, c'est d'avoir un Sidwaya avec des pages nationales et un Sidwaya qui contient aussi une actualité locale. C'est pour cela justement que chacun des sites où nous avons installé Sidwaya a également son imprimerie pour traiter l'actualité locale afin que les populations se retrouvent dans cette actualité de proximité.

Voilà essentiellement ce que je voudrais dire en espérant avoir apporté des éléments de réponse.

Le PUS a été un choix d'accélérer des investissements qui étaient déjà prévus. Et dans le cadre donc de la communication, les seuls investissements prévus durant cette période sont liés à la TNT et à l'acquisition des émetteurs. Voilà pourquoi, nous avons traité la question de cette façon.

Honorables députés, je vous remercie pour votre écoute.

Excellence Monsieur le Président, merci de m'avoir donné l'occasion d'aborder cette question grâce au questionnement de l'honorable Lassina OUATTARA.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Ministre.

L'honorable Lassina OUATTARA ici représenté, vous avez la parole pour apprécier la réponse donnée par le gouvernement.

M. Norbert SOME*Représentant l'auteur de la question orale avec débat*

Merci Monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre.

L'honorable OUATTARA n'étant pas là, pour moi, au vu des informations que nous venons de recevoir, je peux dire que quelque chose a été fait mais il reste beaucoup encore à faire. Dans la mesure où, lorsque la zone n'est pas suffisamment couverte, les informations ne fusent pas. Et si la zone est vraiment couverte, on a toutes les informations et je pense qu'on peut partager beaucoup d'éléments en matière de sécurité.

L'honorable OUATTARA Lassina lorsqu'il sera là, va aussi apprécier, je sais qu'il suit.

Merci.

Le Président

Bien ! Espérons... *-Rires et commentaires dans la salle-*

Mais en attendant, il permet à l'ensemble des députés de pouvoir peut-être apprécier autrement. C'est pour cela que d'ailleurs le débat va s'ouvrir à l'ensemble de la représentation nationale.

Je rappelle seulement que les interventions doivent rester strictement dans le cadre de la question posée par l'honorable Lassina OUATTARA.

Donc, la liste est ouverte pour ceux ou celles qui voudraient poser des questions au gouvernement.

Je rappelle qu'on a 72 votants toujours.

La liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

La parole est à l'honorable KOULDIATI.

M. Julien KOULDIATI (UPC-RD)

Merci monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre pour les informations qui viennent de nous être livrées.

Mais, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, monsieur le Ministre, nous savons bien que l'information est une denrée capitale quand bien même elle est souvent périssable.

Alors, en tant que spécialiste de la communication et de l'information, dites-nous, monsieur le Ministre, comment donner l'information juste sans tomber dans l'apologie du terrorisme sachant bien que nul ne doit s'en prévaloir ?

Je vous remercie.

Le Président

L'honorable AOUE a la parole.

M. Ataouegue Joël AOUE (UPC)

Merci Monsieur le Président.

J'ai juste deux petites préoccupations.

Pour ce qui est de la première, je voudrais juste savoir si les collectivités locales sont impliquées dans la mise en œuvre du PUS et surtout concernant le volet communication. Si oui, c'est à quel degré ?

En ce qui concerne la deuxième préoccupation, monsieur le Ministre annonce que c'est un montant de 14 milliards... *-Contestations dans la salle-*

Voilà 414 milliards, je m'en excuse : 414 milliards pour le PUS. Je voudrais juste savoir quelle est la part des montants alloués à la communication ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci honorable.

L'honorable ZOUNGRANA a la parole.

M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)

Merci Monsieur le Président.

Au-delà de la problématique de la couverture médiatique qui préoccupe l'honorable OUATTARA, il y a en réalité le problème même de l'appropriation par les populations à travers une bonne connaissance du PUS par les élus locaux.

Il nous revient que les maires ne savent pas ce que c'est que le PUS. Si les maires n'en savent rien, évidemment les conseillers municipaux non plus. Alors, sans communication, comme nous venons de le constater, avec une très faible couverture médiatique, si les élus locaux ne savent pas ce que l'Etat prévoit réaliser comme infrastructures dans leurs zones, je ne vois pas comment les populations seront informées.

Dans la réponse que nous venons d'entendre, face à la faiblesse de la couverture médiatique par les médias d'Etat, on n'a pas noté que le ministère de la communication a signé des accords avec les radios locales qui y existent, qui parlent en langues locales pour informer en attendant que la couverture médiatique par l'Etat soit à un niveau appréciable, on ne constate pas que l'Etat a cherché à travailler notamment avec les radios locales. Pourquoi ?

Voilà ma question.

Merci.

Le Président

Merci honorable.

La parole est à présent à l'honorable Aziz DIALLO.

M. Ahmed Aziz DIALLO (Burkindlim)

Merci Monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre pour les éléments d'informations que vous avez partagés avec nous.

Le constat est que nous sommes en retard en matière de communication sur le programme d'urgence pour le Sahel parce que vous l'avez bien dit, on a dépensé un peu plus de 80 milliards sans qu'il n'y ait encore en place une stratégie de communication, on peut dire quand même qu'on a mis un peu les charrues avant les bœufs, surtout quand nous savons qu'un des problèmes que nous avons dans cette zone est que les gens se sentent délaissés par l'Etat.

Si en plus de cela, l'Etat envoie des entreprises pour aller réaliser des infrastructures et que les populations ne savent pas, comment est-ce que nous allons tirer dividendes de ces investissements.

Donc, il y a vraiment urgence de mettre en place une bonne stratégie de communication très active sur le terrain.

Nous saluons ce programme. Nous voyons de belles réalisations qui, à termes, auront un impact social, économique et sécuritaire très important. Mais, il faut que tous les volets soient actifs et ressentis sur le terrain ; et la communication est un aspect très important.

À la suite de l'honorable ZOUNGRANA, je voudrais suggérer vraiment le relai avec les radios locales, avec les médias locaux. Ils existent partout même là où le signal de la RTB n'arrive pas, il y a beaucoup d'endroits dans ces communes que vous avez citées qui n'ont pas de couverture, mais il y a des radios locales. Donc, le service d'information du gouvernement peut préparer des bulletins, les faire traduire en langues locales et les relayer au niveau des radios locales. Ce serait déjà quelque chose qui n'est pas très difficile à faire mais qui aura au moins le bénéfice de faire porter l'information auprès des populations.

Merci.

Le Président

Merci honorable.

L'honorable KONE Maxime a la parole.

M. Maxime KONE (MPP)

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais aussi dire merci à monsieur le Ministre.

J'ai juste une petite question.

Au vu de la spécificité de la zone du Sahel, est-ce que le gouvernement a une communication, je dirais, une stratégie particulière pour que la couverture médiatique de cette zone soit vraiment intense et que le message qui est livré aux populations puisse être différent des autres messages que nous avons l'habitude d'entendre un peu partout parce que cette zone, vraiment, a une spécificité.

Merci.

Le Président

Merci honorable.

L'honorable KOUAMA a la parole.

M. Koudwango Raphaël KOUAMA (MPP)

Merci Monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre.

Ma question est la suivante : en écoutant monsieur le Ministre dans son exposé, je peux en tout cas dire que le gouvernement a fait vraiment des efforts mais jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas su au niveau de l'internet, quelle stratégie de couverture le gouvernement a pu mettre en place au niveau du nord de notre pays ?

Merci.

Le Président

Merci honorable.

L'honorable BAKYONO a la parole.

M. Bienvenue Ambroise BAKYONO (MPP)

L'honorable Raphaël m'a devancé sur la question. Je vais juste ajouter que c'est une guerre de la communication ; c'est une guerre des médias. Et aujourd'hui, au niveau du web et des réseaux sociaux, on sait très bien que les réseaux terroristes sont très actifs là-dessus, ils y font leur propagande, ils y mettent leurs montages documentaires et tout.

Alors, quel est notre riposte numérique adoptée ? Est-ce qu'il y a une politique à ce niveau et globalement comme l'a dit Raphaël, on a la fibre optique qui est en train de partir partout et la question de connectivité aussi parce que c'est la mondialisation tout azimut. Donc, le cyber espace doit être conquis et maîtrisé. Même pour ce qui est des messages véhiculés là-dessus, je ne sais pas qu'est-ce qui est prévu ?

Quand on sait que la semaine passée, c'était la manipulation et l'intoxication sur les réseaux sociaux à partir de Pouytenga. On a vu les dégâts que cela a occasionnés. Il fallait courir après.

Aujourd'hui, quand il y a une attaque dans le Soum, quasiment, pendant que l'attaque se fait, par les réseaux sociaux, on a l'information ; mais ce n'est pas une information maîtrisée, ce ne sont pas des sources vérifiables. Donc, la manipulation est là. Qu'est-ce qui est pris comme dispositions pour gérer tout cela ?

Le Président

Merci honorable.

Le député Ousmane DIALLO a la parole.

M. Ousmane DIALLO (CDP)

Merci bien monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, si le programme d'urgence du Sahel a été justifié, le fait que cette zone a été pendant longtemps délaissée et également par sa pauvreté, la vérité est en face de nous aujourd'hui. Le fait est que la zone rouge concerne presque toute l'étendue du territoire aujourd'hui.

Est-ce qu'il y a d'autres programmes d'urgence également qui sont élaborés au profit de la zone rouge que nous avons constatée sur la carte du Burkina Faso ? Sinon, nous allons être toujours surpris.

Merci bien.

Le Président

Merci honorable.

L'honorable Zilma BACYE a la parole.

M. Zilma François BACYE (PJRN)

Merci bien monsieur le Président.

Merci monsieur le Ministre pour les informations fournies.

Le constat est que c'est un programme qui a été conçu d'en-haut et qui n'est pas approprié par la base, alors que, si c'est un programme d'urgence pour le Sahel, en principe, c'était l'approche de bas en haut en termes donc de conception de programme en tant que tel.

Voilà, on l'a fabriqué et maintenant on veut que les gens se l'approprient ; c'est difficile parce qu'on ne connaît pas vraiment leur réel besoin par rapport donc aux populations du Sahel face non seulement à leur précarité mais face également au terrorisme en tant que tel. Je crois que c'est le vrai problème qui se pose.

Je suis d'accord avec l'honorable Aziz DIALLO quand il dit qu'on va avoir des infrastructures très jolies et tout mais qui peuvent ne pas être utilisées parce que cela ne participe pas aux besoins exprimés par les populations.

J'ai été effectivement étonné qu'un programme se mette en place d'urgence dont on n'a pas encore fini d'élaborer le plan de communication. Cela est déjà une faille. Pour un programme de 414 milliards, je crois que ce plan de communication doit être vraiment en amont. C'est-à-dire que tout le processus communicationnel devrait se développer au même moment que la mise en place du programme avec effectivement l'implication des populations. Ce n'est pas une question d'appropriation. C'est une question d'implication dans l'élaboration de ce programme.

Malheureusement, ce sont des approches qui laissent vraiment à désirer et qui au résultat final, on va voir qu'en fait, il y aura beaucoup donc de failles. Et c'est cela le constat.

Le deuxième, c'est que dans l'exposé fait par le Ministre, on n'a pas vu comment votre ministère travaille avec les médias locaux notamment parce qu'il y a des gens qui s'expriment en peulh, en tamasheq, etc. et c'est à ce niveau qu'il faut se baser. Ce n'est pas Sidwaya, ce ne sont pas des choses qui vont aller mais c'est surtout ce que les gens bouffent comme on le dit. Ils bouffent parce que tout simplement, ils sont en communication avec d'autres choses, c'est cela. C'est qu'au lieu de communiquer, c'est dire qu'on a donné un taux de couverture, mais ce n'est pas le taux de couverture qui est important ; c'est est-ce que les gens écoutent la radio, est-ce que cela les intéresse, est-ce que c'est cette langue qu'ils attendent, est-ce que c'est cette communication qu'ils attendent.

Voilà autant de questionnements qui se posent à nous et nous voudrions que le Ministre nous dise réellement s'il va développer des accords de convention avec ces médias locaux pour effectivement faire en sorte que le programme puisse avoir une portée importante.

C'est vrai, le programme entre parenthèse, je dis, c'est le PUS, un PUS, on ne le voit pas bien. Il faut faire en sorte que le PUS dans le programme soit vraiment un programme qu'on voit plus au lieu qu'il reste dans le PUS comme on le voit.

Merci.

Le Président

Merci honorable BACYE.
L'honorable SAWADOGO a la parole.

Mme Marie Rose Romée SAWADOGO/OUEDRAOGO (PJRN)

Merci Monsieur le Président.
Merci monsieur le Ministre.

Comme mes collègues qui m'ont précédée, je m'inquiétais un peu de la stratégie de communication parce que cette stratégie doit être en amont et doit regrouper tous les acteurs pour permettre une bonne communication, une implication des acteurs, une appropriation, une maîtrise des langues locales et surtout une maîtrise des contenus des communications.

Vous avez parlé de taux de couverture, je m'interroge sur le taux d'écoute.

Je vous remercie.

Le Président

Monsieur honorable.
Je crois que le dernier de la liste s'est retiré. Sans objet.

-Rires et commentaires de l'assistance-

C'était moi-même, voilà. Donc, la liste est close.

Je voudrais donc inviter monsieur le Ministre à y apporter des réponses.

M. Remis Fulgance DANDJINO

*Ministre de la communication et des relations
avec le parlement, porte-parole du gouvernement*

Merci honorables pour vos différentes questions.
Merci monsieur le Président.

Je pense que, comme disait l'honorable KOULDIATI, en ce qui concerne le terrorisme, il y a deux aspects qui sont parfois contradictoires. Il y a la nécessité de donner l'information parce que, comme on le dit, c'est un droit, il y a également, cette information qui ne doit pas non plus à la fois être un élément de valorisation des actes qui ont été posés.

Je pense que c'est à ce niveau que les acteurs de la communication, les journalistes professionnels savent faire la part des choses entre ce qui est information et ce qui est propagande. Je ne considère pas les réseaux sociaux comme des journalistes. Ce sont de nouveaux modes de communication. Il y a des citoyens journalistes qui se décident donc, ils se proclament, ils ne sont pas des professionnels de l'information parce que l'information exige dans son traitement, un minimum de pratiques.

Cela me permet de revenir à la question donc de l'honorable BAKYONO sur le web et les réseaux sociaux. Je pense que dans cette situation, chacun d'entre nous est acteur. Combien de députés ici n'ont pas relayé des informations sur les réseaux sociaux sans avoir pris le soin de les vérifier ? Je suis certain que si on fait le sondage et qu'on regarde sur les portables des uns et des autres, même cette information de Pouytenga a dû être relayée par certains députés.

Je pense que c'est notre responsabilité d'avoir cette éducation à l'information aux médias qui est nécessaire. Mais, dans aucun pays au monde, à moins de couper la connexion internet, vous ne pourrez régler la question, ce qu'on appelle les « fake news ». Nous regardons les pays beaucoup plus expérimentés que nous dans ce domaine, ni la France, ni les Etats-Unis n'ont encore trouvé la solution, ils planchent là-dessus. Je pense que la seule réponse, c'est l'éducation aux médias, c'est notre attitude de faire la part des choses entre des médias professionnels et des réseaux sociaux.

Les médias peuvent utiliser les réseaux sociaux comme des interfaces de leurs organes mais les réseaux sociaux ne sont pas forcément dans le traitement de l'information de façon professionnelle. Il faut que nous fassions cette part des choses.

Je pense que les collectivités ont été associées. Vous avez une situation sur laquelle, sans rentrer dans le jeu forcément d'opposition des points de vue, il y a nécessité d'une réponse immédiate. L'engrainage des attaques que l'on a connu dans cette partie de notre pays a obligé le gouvernement à avoir une réaction immédiate pour faire face à l'expression d'un certain nombre de besoins.

La première année du PUS a été une accélération des investissements qui étaient prévus dans la zone. Parfois au détriment même d'autres zones, il a fallu ramener ces 81 milliards sur cette zone immédiatement pour répondre à des questions pratiques.

Si vous me dites, honorable ZOUNGRANA, qu'on n'a pas étudié, quand un commissariat a été détruit, on n'a pas besoin d'étudier pour le reconstruire. C'est une vérité et dans le PUS, dans ce qui a été fait en 2017, il y a notamment cet aspect sécuritaire qui a été pris en compte.

Il y a forcément cette question d'appropriation qui est une question essentielle sur laquelle, nous sommes tous d'accord.

Aujourd'hui, nous avons mis en place cette unité de coordination du PUS qui va prendre en charge la gestion directe du programme. Et comme dans tout programme qui est mis en œuvre, il y a des parts prévues en ce qui concerne la communication. Selon les programmes, cela va de 10 à 20% de l'exercice. Donc, il y a une partie communication qui va être effective et va concerner à la fois les leaders qui ont déjà été rencontrés depuis mars 2018 à plusieurs reprises, que ce soit les maires, les conseillers, les chefs coutumiers, les leaders religieux, ils ont été rencontrés.

La stratégie vise effectivement une meilleure prise en compte de l'expression des populations. Mais à moins de vous faire le récapitulatif, nous avons recensé tout ce qui a été fait par le PUS en 2017. Et je ne crois pas, que ce soit les forages, les aménagements des bas-fonds, la construction d'écoles préscolaires, la construction de logements, de maternités, quelque chose qui ne réponde pas aux aspirations des populations ou qui est un éléphant blanc proposé aux populations de la zone.

Je pense qu'il y a nécessité effectivement d'associer les populations mais il y a eu l'urgence de réagir face à une situation qui devenait périlleuse pour l'ensemble de notre pays et c'est cette réponse que le PUS à apporter.

Et comme dit l'honorable, le PUS, on ne voit peut-être pas le PUS mais le PUS, il s'accroche. *-Rires de l'assistance-*

Donc, il va tenir et au final donc, sur les 414 milliards, il y aura cet investissement qui va changer durablement la face du Sahel.

Au niveau des interrogations du député Raphaël KOUAMA sur le net, vous savez bien que nous avons cette fibre optique, le backbone national qui est en train d'être mis en œuvre. Donc, il y a un programme qui est en cours, et va connecter tous les principaux chefs-lieux de régions et de nos provinces. Donc, cette réponse serait également apportée à ce niveau.

Pour l'honorable BACYE, un programme conçu d'en-haut, il y a des préoccupations, la question de l'unité de coordination, je voudrais commencer par dire que dans mon propos, j'ai dit que nous allons travailler avec les médias pour la couverture et ces médias sont également des médias locaux. J'ai aussi dit, qu'en ce qui concerne la couverture de toutes les activités du PUS, nous avons fait recours aux médias et ces médias touchent également les médias locaux. Mais, une fois que l'unité de coordination est mise en place, effectivement, il y a des contrats qui seront passés avec les différents éléments.

De toutes les façons, aujourd'hui, y compris la radio nationale, pour faire le journal télévisé de treize heures ou de dix-neuf heures, ce sont ces radios qui font le relai et qui le diffusent à l'ensemble des populations. Donc, c'est un canal qui existe et qui va être usité à plein temps par les différents acteurs.

Je pense que pour terminer, madame, la question du taux d'écoute, c'est une question, je ne pense pas qui fasse polémique. L'essentiel pour nous, c'est d'arriver à ce que les populations puissent être informés, puissent adhérer et faire remonter leurs points de vue et que dans les programmes, puisque le PUS, c'est 2017-2020, qui sont élaborés pour 2019 ou 2020, si des préoccupations n'ont pas pu être prises en compte, elles soient prises en compte et que les 414 milliards servent effectivement à briser l'enclavement interne et externe de cette zone, au niveau des routes, au niveau de l'accès aux éléments de santé, au niveau de l'éducation, etc.

Après, on utilisera tous les médias, quelle que soit la langue usitée pour qu'effectivement les populations en soient informées. Il n'y a pas de polémique sur le taux d'écoute des médias d'Etat ou sur leur taux de pénétration. Il y a juste besoin d'avoir tous les acteurs concernés pour que nous puissions porter le message qui est celui de faire de cette zone, un pool de développement, de tuer les bases possibles d'un élément de fertilité de terrorisme, etc. afin que chacun se retrouve à l'intérieur.

Voilà succinctement ce que je voulais dire et rappeler que nous avons agi en urgence en 2017 et qu'aujourd'hui, le programme est devenu un véritable programme avec tout ce qui y est lié, c'est-à-dire des stratégies, une unité de gestion, etc. afin qu'effectivement, nous puissions aboutir aux résultats obtenus.

Dans les premiers jours, c'est le Secrétariat d'Etat au niveau du ministère de l'économie et des finances qui a géré le PUS. Aujourd'hui, vous avez une unité qui est mise en place qui s'en occupe et c'est peut-être pour cette raison que vous n'avez pas encore vu les éléments de communication nécessaires mais nous y travaillons et nous allons parvenir à ces résultats.

Je vous remercie.

Un intervenant

La question de Ousmane DIALLO sur les autres programmes d'urgence sachant que le Burkina Faso est tout rouge...

M. Remis Fulgance DANDJINOU

*Ministre de la communication et des relations
avec le parlement, porte-parole du gouvernement*

Merci.

Mais, je dirais au député que s'il considère que le Burkina Faso est rouge, je m'inquiète. Le Burkina Faso, c'est une bande. Ce n'est pas nous qui la décrivons. Ce sont des acteurs extérieurs qui décident que notre pays est rouge. Je dis souvent à certains que de leurs capitales sont de couleur rouge vif et rouge sang, mais cela n'empêche pas les gens d'y aller. Donc, pour moi, le problème ne se pose pas en ces termes.

Si l'on parle de PUS pour l'ensemble du pays, nous avons le PNDES qui doit répondre, étape par étape, aux préoccupations des populations en structuration de l'économie, en transformation de la main d'œuvre, en création d'espaces de production et en développement inclusif et participatif.

Donc, pour moi, il n'y a pas de zone rouge. Il y a des réalités dans nos frontières qui sont des réalités difficiles et comme j'aime à le dire aux différents acteurs étrangers qui nous écoutent parfois, le Burkina Faso est un pays exceptionnel. D'autres pays se seraient effondrés dans les mêmes conditions. Nous avons tenu et nous avons intérêt à ne pas voir notre pays en rouge mais le voir dans un pays qui a tendance à repousser les limites.

Je ne crois pas que le Burkina Faso soit rouge. Le PNDES répond aux prérogatives.

Pour ce qui est du PUS, c'est une réponse spécifique à une vérité, c'est une zone qui a été délaissée pendant des années et il fallait trouver une réponse pour ne pas que la jeunesse soit fragilisée et qu'elle ait un écho favorable à toutes ces personnes qui vendent des chimères, qui font du trafic ou qui les laissent croire qu'il y a une autre possibilité de s'en sortir à travers les actions terroristes et autres.

Je ne crois pas que le Burkina Faso soit rouge. Pour ce qui est des zones frontalières, c'est une vérité, nous avons des pays avec lesquels nous partageons des frontières, qui sont des frontières extrêmement poreuses où de part en part, les acteurs de terrorisme attaquent et replient mais pour autant le Burkina Faso n'est pas rouge et le PNDES répond aux besoins de développement que nous avons pour notre pays.

Est-ce que j'ai enfin répondu à la question ?

Le Président

Bon, monsieur le Ministre, vous n'étiez pas obligé au regard du règlement de l'Assemblée nationale puisque la question ne concerne que le Sahel, pas les autres régions du pays. Donc... *-Rires-*

M. Remis Fulgance DANDJINOU

*Ministre de la communication et des relations
avec le parlement, porte-parole du gouvernement*

Si la réponse satisfait l'honorable, je le remercie de l'avoir posée.

Le Président

Tout à fait.

Merci monsieur le Ministre.

Je crois qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une seconde liste. Dans tous les cas, nous pourrions revenir d'une manière ou d'une autre et d'ailleurs, dans peu de temps, Son Excellence Monsieur le Premier ministre va faire à la représentation nationale, l'état de santé de notre pays.

Donc, si vous en convenez, je déclare que le débat est clos sur cette question orale avec débat.

Honorables députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est donc épuisé. La prochaine aura lieu le jeudi 12 avril 2018 à partir de 10 heures. Je dis, 12 avril 2018 à partir de 10 heures. Elle sera donc consacrée au discours de Son Excellence Monsieur le Premier ministre sur la situation de la Nation.

La séance est levée et je vous remercie.

- Il est 17 heures 19 minutes -

*Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 10 avril 2018.*

Pour le Président
de l'Assemblée nationale,
le premier vice-président



Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance


Dissan Boureima GNOUMOU
Huitième secrétaire parlementaire